

Commune de
LES LAUBIES (Lozère)

DOCUMENT A CONSERVER



D I C R I M

Document
d'Information
Communal
sur les
Risques
Majeurs

Le mot du Maire :

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document qui indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques susceptibles d'affecter la commune.

L'objectif de cette information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Je vous invite donc à consulter ce document avec attention afin d'en retenir l'essentiel en cas de nécessité.

Description d'un risque

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (liée à l'activité de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence ;
- une énorme gravité.

Les risques Majeurs à **LES LAUBIES**

Deux risques naturels :

Feu de forêt :



Séismes :



Un risque technologique :

Transport de matières dangereuses :



Historique et prévention des risques sur la commune de Les Laubies

Historique des épisodes passés en catastrophe naturels

- Inondation par ruissellement et coulée de boue : du 04 au 06 novembre 1994 et du 02 au 04 décembre 2003
- Phénomène lié à l'atmosphère — Tempête et grains (vent) Tempête (vent) : du 06 au 10 novembre 1982

L'information préventive

Le Préfet :

Il réalise le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et transmet à la connaissance du Maire les informations qui lui sont nécessaires, pour la mise en œuvre de l'information préventive sur sa commune.

Consultation du DDRM : site internet « l'Etat en Lozère » ou « risques majeurs ».

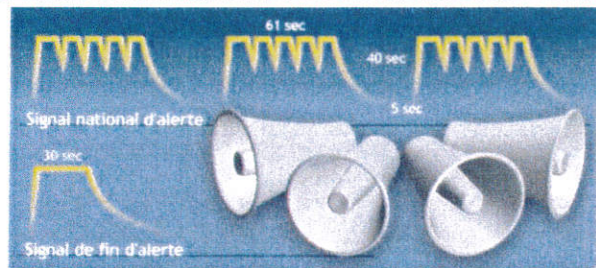
Le Maire :

Il élabore le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a pour but d'informer la population sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde relatives aux risques auxquels est soumise la commune. Il organise les modalités d'affichage dans les lieux les plus exposés.

Consultation en mairie.

Le Citoyen :

Il se tient informé des risques, limitant la vulnérabilité de ses proches et de ses biens. Il procède, en fonction de la réglementation, à l'information des acquéreurs locataire (IAL) et à l'affichage des risques connus.



Consignes générales de sécurité :

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence :

Avant :

- **Prévoir les équipements minimum** : radio-portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement ;
- **S'informer en mairie** : des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention (PPI) ;
- **Organiser** : le groupe dont on est responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement)
- **Simulations** : y participer ou les suivre, en tirer les conséquences et enseignements.

Pendant :

- **Evacuer ou se confiner** en fonction de la nature du risque,
- **S'informer**, écouter la radio,
- **Inform** le groupe dont on est responsable,
- **Ne pas** aller chercher les enfants à l'école,
- **Ne pas** téléphoner sauf en cas de danger vital.

Après :

- **S'informer**, écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités,
- **Inform** les autorités de tout danger observé,
- **Apporter** une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées,
- **Se mettre** à la disposition des secours,
- **Evaluer** les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Radio France Bleu Gard-Lozère

MENDE	LA CANOURGUE	LANGOGNE	LE BLEYMARD	MEYRUEIS	ISPAGNAC	FLORAC	MARVEJOLS
99.5/ 104.9	100.8	100.1	102.2	101.7	101.3	101.3	101.6

Disposez d'objets de première nécessité.

En cas d'évacuation :

- couvertures et vêtements de rechange ;
- papiers personnels (carte d'identité, livret de famille...) ;
- médicaments indispensables (traitements) ;
- un peu d'argent.

En cas de confinement :

- radio à piles ;
- lampe de poche ;
- eau ;
- trousse de secours ;
- ruban adhésif, chiffons, ciseaux ;
- ...

Cartographie Générale de la commune de Les Laubies



 Limite communale

Risques Majeurs Naturels



FEUX DE FORET

Le feu de forêt concerne :

- une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant dont une partie au moins des étages arbustifs ou arborés est détruite,
- des formations subforestières de petites tailles telles que le maquis, la garrigue et les landes.

Les Causes :

- Source de chaleur (flamme, étincelle) le plus souvent dû à l'imprudence de l'homme : mégots, barbecues, dépôts d'ordures, travaux agricoles et forestiers, malveillance...
- Apport d'oxygène : un épisode venteux peut activer la combustion et favoriser la propagation d'un incendie
- Un combustible : l'état de la végétation en forêt dont la sécheresse, le non entretien est un facteur de risque bien plus important que celui même des arbres.

Les mesures de préventions :

- **L'information des utilisateurs des espaces sensibles** : respecter la signalisation et les équipements mis en place pour la protection et la défense des forêts contre l'incendie, ne jamais allumer de feux en forêt et dans les espaces sensibles, ne pas fumer en forêt. L'équipement et l'aménagement de pistes et réserves d'eau spécifique : repérer les chemins d'évacuation et les abris possibles, prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériel...)
- **La prévention des risques d'incendie par le débroussaillage et l'écobuage** : écobuage des terrains, tenir propre les bois et les chemins, débroussailler autour de la maison (50m ou 100m) : une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles est un bon abri, vérifier l'état des fermetures et la toiture, ne pas laisser s'accumuler dans les espaces sensibles ou autour de votre maison ce qui pourrait favoriser un incendie : déchets papiers, produits inflammables.
- **La surveillance des massifs**

Risques Majeurs Naturels



Les consignes de sécurité

Avant :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio (France Bleu Gard-Lozère)
- Respecter les consignes

Pendant :

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Si possible, attaquer les flammes à leur base : utiliser de l'eau ou à défaut piétiner le feu, l'étouffer avec un vêtement ;
- **Dans la nature** s'éloigner, dos au vent : si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide, à pied, rechercher un écran (rocher, mur...), ne pas sortir de sa voiture et gagner si possible une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré), ne jamais approcher d'une zone d'incendie, ni à pieds, ni en voiture ; s'éloigner dans la direction opposée, dos au vent,
- **Si votre habitation est menacée par le feu** : ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers, une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là (volets, portes et fenêtres...), fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment ; occulter les aérations et toutes les entrées d'air (cheminée) avec des linges humides, rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- **Suivre les instructions des pompiers.**

Après :

- **Éteindre** les foyers résiduels.

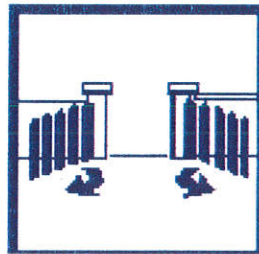
Risques Majeurs Naturels



Rappel des consignes



Appeler les pompiers
18 ou 112 sur un portable



Dégagez les voies d'accès et
les cheminements d'évacuation,
arrosez les abords



Fermez les bouteilles
de gaz à l'extérieur



Mettez-vous à l'abri dans un
bâtiment, fermez les volets,
portes et fenêtres, calfeutrez
avec des linges mouillés,
coupez les ventilations



Ne vous approchez jamais
à pied ou en voiture
d'un feu de forêt



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux



Cartographie du risque feu de forêt



■ Commune exposée à un risque moindre

Risques Majeurs Naturels



SEISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

La sismicité historique est basée sur la compilation d'archives (www.sisfrance.net). L'intensité maximale ressentie en Lozère est de niveau VI qui correspond à de légers dommages.

La connaissance du risque :

L'étude de la sismicité historique et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF), elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

La surveillance :

La prévision des séismes se fonde sur l'étude des événements passés à partir desquels on calcule la probabilité d'occurrence d'un phénomène donné sur une méthode de temps donnée. Les stations sismologiques, réparties sur tout le territoire national permettent le suivi en temps réel de la sismicité. Les données collectées par les sismomètres sont collectées et diffusées par le Laboratoire De Géophysique (LDG) du CEA. Ce suivi permet d'améliorer la connaissance de l'aléa régional voir local en appréciant notamment les effets de site.

En Lozère, toutes les communes sont situées en zone de sismicité 2 (faible), conformément à la nouvelle carte nationale d'aléa sismique établie en 2005 dans le cadre du plan séisme (article D 563-8-1 du code de l'environnement).

Risques Majeurs Naturels



SEISME

Action pour la réduction du risque

Le zonage sismique impose l'application de règles parasismiques (normes Eurocode 8). Dans les zones de sismicité faible (zone 2), les règles de construction parasismique sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux d'extension sur l'existant, pour les bâtiments.

de catégories III : établissements scolaires, établissements recevant du public des catégories 1, 2 et 3 (art. R123-2 et R123-19 du code de la construction et de l'habitat), et autres bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes.

de catégorie IV : bâtiment dont le fonctionnement, et la protection sont primordiaux pour la sécurité civile, la défense ou le maintien de l'ordre public ainsi que les bâtiments contribuant au maintien des communications.

La prise en compte dans l'aménagement

Le code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanismes.

Risques Majeurs Naturels



Les bons réflexes

L'alerte : Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible.

Avant :

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et les meubles lourds,
- Préparer un plan de groupement familial

Pendant :

Rester où l'on est :

- **A l'intérieur** : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur** : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (arbres, ponts, corniches, toitures, cheminées ...). S'éloigner des bâtiments.
- **En voiture** : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes ;
- Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz (en cas de fuite de gaz, ouvrir portes et fenêtres) et sortir rapidement du bâtiment et prévenir les autorités,
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
- S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée » ;
- Écouter la radio

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

Risques Majeurs Naturels



Rappel des consignes

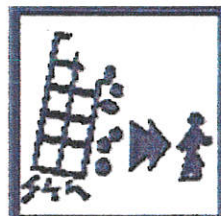
PENDANT

A l'intérieur



Abritez vous sous un meuble solide, éloignez vous des fenêtres

A l'extérieur



Éloignez vous des bâtiments, pylônes, arbres...

APRES



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez les bâtiments, ne prenez pas l'ascenseur



Écoutez la radio (France Bleu Gard-Lozère), respectez les consignes des autorités, gardez votre calme



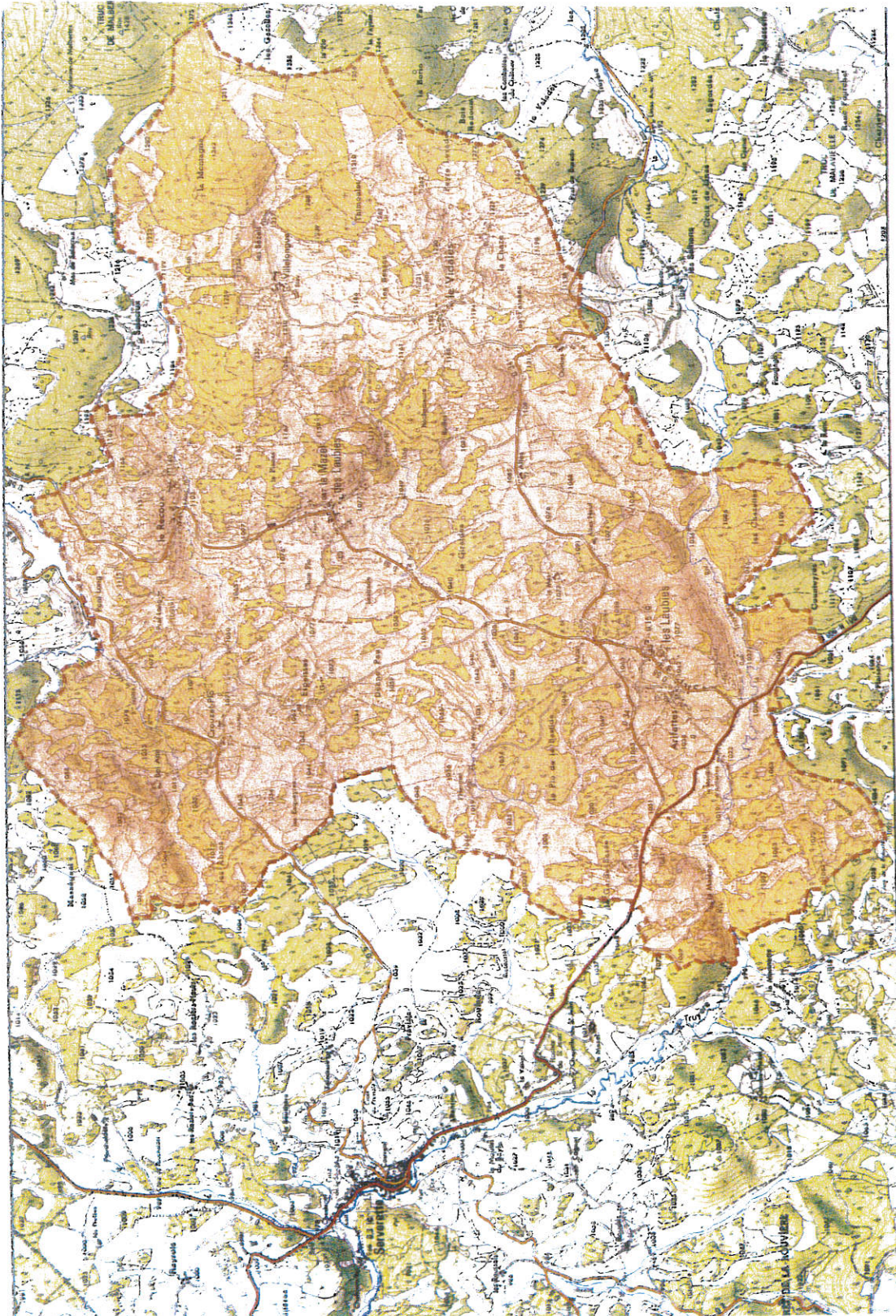
N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Cartographie du risque sismique



— Zone connue comme étant soumise au risque sismique

Risques Majeurs Technologiques



TRANSPORT DE MATIERES

DANGEREUSES - TDM

Le risque TDM est consécutif à un accident se produisant lors de transport de ces substances par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

(Pour en savoir plus, consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs à la mairie et sur les sites internet «l'Etat en Lozère» ou «risques majeurs»).

L'axe routier concerné par le risque de transport de matières dangereuses est la route RD806 dans la traversée du territoire.

En Lozère, les hydrocarbures constituent l'essentiel des produits dangereux transportés. La menace induite, en cas d'explosion d'un camion-citerne, est estimé à 350 mètres de part et d'autre de l'axe routier. C'est cette distance qui a été retenue pour délimiter, le long des axes routiers principaux, le risque TMD dans le département.

(pour en savoir plus : www.aria.developpement-durable.gouv.fr)



Risques Majeurs Technologiques



Les bons réflexes

Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées ;
- Connaître les dispositifs d'alerte et les consignes de sécurité.

Pendant :

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie) ;
- **Protéger** : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes situées à proximité ;
- Faire éloigner les personnes situées à proximité ;
- Ne pas fumer ;
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou à la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.
- **Dans le message d'appel** : préciser si possible : le lieu exacte (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc. ...), le moyen de transport (poids-lourds, canalisation, train, etc...), la présence ou non de victime, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc...), et le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique ;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner : *les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales* :
 - S'enfermer dans un local clos, en calfeutrants soigneusement les fenêtres et les aérations ;
 - Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage ;
 - Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière) ;
 - Ne pas téléphoner ;
 - Écouter la radio (France bleu, Gard-Lozère) ;
 - Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ;
 - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre des autorités.

Après :

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer tout le bâtiment à la fin de l'alerte, diffusée à la radio.

Risques Majeurs Technologiques



Les bons réflexes



Appeler les pompiers
18 ou 112 sur un portable



Mettez-vous à l'abri dans un
bâtiment, fermez les volets,
portes et fenêtres, calfeutrez
avec des linges mouillés,
coupez les ventilations



Écoutez la radio
(France Bleu Gard-Lozère) et
respectez les consignes des
autorités, gardez votre calme





Ni flamme, ni cigarette



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux

Cartographie du risque Transport de matières dangereuses



 Limite communale
 Bande de 350 m de part et d'autre de l'axe routier; matérialisant le risque TMD

Numéros et liens utiles

Numéros :

Pompier : 18 ou 112

Samu : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Gendarmerie : 04.66.31.60.07.

Mairie : 04.66.47.32.48.

Météo France : 08.36.68.02.66.

Annuaire

Préfecture de la Lozère :

Service Interministériel de défense & de Protections Civiles
04.66.49.60.00/08.21.80.30.48.

Direction Départementale des Territoires :

Unité prévention des risques
4 avenue de la gare BP 132 – 48005 MENDE Cedex
04.66.49.41.00

Service Départemental de l'Incendie & de Secours

3 rue des écoles 48000 MENDE
04.66.65.68.10.

BRGM

Service géologique régional Languedoc Roussillon
1039 rue de Pinville 34000 MONTPELLIER
04.67.15.79.80.

Office National des Forêts

5 avenue de Mirandol 48000 MENDE
04.66.65.63.00.